



DEMANDE LABEL DE QUALITÉ
"CENTRES DE PROMOTION DE LA
RELÈVE" (PRÉVERSION NOV 2024)
ARTISTIC SWIMMING, 2026-2027

1 INDEX

PRÉAMBULE	IV
CONCEPT POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE & OBJECTIFS	V
EXIGENCES ET AGENDA	VII
CONVENTION	VIII
1. ÉLÉMENT 1 : ÉTHIQUE ET VALEURS	1
1.1. STATUT ÉTHIQUE ET CHARTE ÉTHIQUE	2
1.2. AMBASSADEUR·RICE D'ÉTHIQUE	3
1.3. PROGRAMMES SWISS OLYMPIC	4
1.4. SWISS SPORT INTEGRITY	5
1.5. ATELIER SUR L'ÉTHIQUE ET LES VALEURS	5
1.6. BONNE GOUVERNANCE	6
2. ÉLÉMENT 2 : STRATÉGIE	9
2.1. ANALYSE SWOT ET DOCUMENT STRATÉGIQUE	9
2.2. COMMUNICATION AVEC SWISS AQUATICS	10
2.3. COMMUNICATION AVEC LES CENTRES PR	10
3. ÉLÉMENT 3 : STRUCTURE & ORGANISATION	11
3.1. STRUCTURE DE DIRECTION	11
3.2. SUPERVISEUR·EUSE DU CENTRE	11
3.3. FORMATION CONTINUE DE COACH J+S	12
3.4. FORMATION "CLUB MANAGEMENT"	12
3.5. PARTICIPATION ET ORGANISATION SYSTÈME DE COMPÉTITION	12
3.6. NOMBRE D'ATHLÈTES LICENCIÉ·ES	13
3.7. FORMATION DE JUGES ET INTERVENTION DES JUGES	14
3.7.1. FORMATION DES JUGES	14
3.8. TRAVAIL DE PROJET	15
3.9. FINANCES DU CLUB : BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS	16

3.10. VIE ASSOCIATIVE	16
4. ÉLÉMENT 4 : ENTRAÎNEMENT	18
4.1. LE PARCOURS DE L'ATHLÈTE (FTEM)	18
4.2. PLAN D'ENTRAÎNEMENT CADRE	20
4.3. ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS	22
4.4. INFRASTRUCTURE	23
4.5. ENTRAÎNEUR·E·S	24
4.6. ÉCOLE DE NATATION	26
4.7. DÉTECTION DE TALENTS ET PISTE	27
4.8. PROMOTION DE TALENTS PAR LE PROJET KIDS-TEAM	28
5. ÉLÉMENT 5 : ENVIRONNEMENT	29
5.1. ENCADREMENT DES ATHLÈTES	29
5.2. PLANIFICATION DE CARRIÈRE – FORMATION ET SPORT	29
5.3. ENCADREMENT MÉDICAL	31
5.4. RÉSEAUX ET COLLABORATION AVEC LES RÉGIONS	33
6. ÉLÉMENT 6 : SUCCÈS	36
6.1. RÉSULTATS DE CHAMPIONNATS / COMPÉTITIONS	36
6.2. APPARTENANCE À UN CADRE RÉGIONAL ET NATIONAL	37
6.3. NOMBRE DE LICENCES	38
6.4. NOMBRE DE LICENCES D'ATHLÈTES MASCULINS	38

Impressum

Édité par Swiss Aquatics Artistic Swimming, Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, CH-3048 Worblaufen

<https://www.swiss-aquatics.ch> / artistic-swimming@swiss-aquatics.ch

Responsable : Vanessa-Nadège Ducoloné (Directrice sportive)

Michelle Nydegger (Cheffe du sport de performance et de la relève)

Traduction : Ralph Schallon (F)

Worblaufen, en novembre 2024

PRÉAMBULE

Suivra dans la version finale

CONCEPT POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE & OBJECTIFS

Une promotion de la relève (PR) de haute qualité constitue la base pour les futurs succès aux compétitions internationales telles que les championnats d'Europe et du monde ou les Jeux Olympiques.

L'un des éléments principaux de la PR est la structure de promotion des centres PR. Elle mise d'une part sur l'autonomie des clubs (tradition, réseaux, „microcosmes“) et d'autre part, tous les centres PR ont des directives uniques et claires quant aux domaines sur lesquels ils doivent mettre l'accent.

Ceci se fait par l'attribution du label PR « Centre de promotion de la relève (PR) de Swiss Aquatics Artistic Swimming » au moyen d'une check-list qui comprend une grille de points avec les critères « Must » et « Wish ». La check-list est un bon instrument d'orientation qui permet de voir où se situe un club axé sur le sport de performance et dans quels domaines il lui reste du potentiel de développement.

Les clubs titulaires du label PR de Swiss Aquatics Artistic Swimming profitent des contributions financières PR de Swiss Olympic. La nouvelle loi nationale sur le sport oblige également les cantons à encourager le sport de performance. Certains cantons allouent alors des montants supplémentaires aux centres PR sur la base des subventions PR versées ou selon leurs propres critères. Le club peut se servir du label PR comme une preuve de qualité qu'il présentera à ses partenaires, comme la commune ou le canton, les écoles, les offices de sport ou les sponsors.

Objectifs

Avec les clubs partenaires avoisinants, l'association régionale et Swiss Aquatics Artistic Swimming, les centres PR doivent former un réseau national de promotion de la natation permettant de mettre en pratique avec succès et durablement l'encouragement de la relève et les projets. Une collaboration avec les clubs voisins ainsi qu'une union avec un centre de PR régional est souhaité de manière explicite si une plus-value peut être atteinte, p.ex. sous forme de meilleures possibilités d'entraînement, d'engagements optimisés des ressources d'entraîneur ou d'élargissement de la zone de recrutement. Ils sont également encouragés à former des juges et à organiser des compétitions. Les centres PR devraient être durables avec une bonne structure, ancrant le sport de performance de la relève dans la philosophie du club et réalisant le parcours de l'athlète (FTEM) à l'aide du plan d'entraînement cadre. Et donc augmenter le niveau de performance des athlètes (à long terme).

Les centres de promotion PR couvrent principalement les domaines Talent (T) et Foundation (F) du parcours de l'athlète (FTEM, voir point 3.2). Sur cette base résultent les points forts suivants pour les champs d'action de la promotion de la relève :

- Garantir et promouvoir les principes éthiques et le fair-play dans le sport (statut d'éthique, charte d'éthique, Swiss Sport Integrity, cool&clean)

- Transmission de la joie en pratiquant l'Artistic Swimming : Augmentation du nombre de débutant·e·s dans un sport aquatique et ainsi une base plus large de sportif·ve·s d'Elite
- Détection de talents et constat d'aptitude, PISTE
- Mise en pratique et soutien du système de compétition national dès la catégorie Kids
- Participation et organisation de compétitions régionales et nationales
- Assurer le volume d'entraînement nécessaire dans le domaine de la relève -> Plan d'entraînement cadre RTP
- Description du parcours de l'athlète au niveau du club basé sur le parcours des athlètes de Swiss Aquatics Artistic Swimming
- Programme de formation (formation et formation continue des entraîneur·e·s)
- Promotion des clubs au niveau technique – développement du centre PR
- Gestion concrète des carrières et soutien
- Conciliation de l'école et du sport de performance

EXIGENCES ET AGENDA

L'attribution du label PR se fait sur la base des « Dispositions label de qualité «Centre de promotion de la relève ». La demande est traitée par l'équipe de direction de la PR et la décision finale concernant l'obtention du label PR est prise par la direction sportive d'Artistic Swimming.

Un club obtient le label PR s'il remplit tous les critères "MUST" et obtient au moins 140 points (sur un total de 280 points) via les critères "WISH". Le label est attribué pour la période 2025 - 2026.

CALENDRIER POUR L'ATTRIBUTION DU LABEL 2026-2027

31 juillet 2025	Remise de la check-list 2026-2027
Août – Novembre 2025	Feedbacks
Décembre 2025	Décision sur l'attribution des labels (direction sportive d'Artistic Swimming)

Remarque: Sauf mention contraire, l'évaluation des critères se réfère à la saison 2024/2025 (1.9.2024 - 31.8.2025).

Légende code couleur

Critères "Must"

Cocher si convient

Critères "Wish"

Cocher le nombre de points qui convient

Merci de joindre les annexes à la demande.

Subventions

Les subventions des centres PR sont basées sur les [« Dispositions pour la répartition des subventions pour la promotion de la relève »](#).

CONVENTION

Les signataires confirment que toutes les informations fournies dans la présente demande en vue de l'obtention du label PR sont exactes.

Toute fausse déclaration ou non-respect des obligations peut entraîner une réduction des prestations/amendes d'au moins 10% des subventions.

Swiss Aquatics a un droit de regard sur les informations fournies dans le cadre de la présente demande.

Club:

Date:	Date:	Date:
Signature Président·e de club	Signature Chef·fe technique / Coach J+S	Signature Entraîneur·e chef·fe
<hr/>		
Nom:	Nom:	Nom:
Tél :	Tél :	Tél :
Email :	Email :	Email :

La check-list ainsi que toutes les annexes doivent être envoyées par voie électronique via le site Internet de Swiss Aquatics. Au cours de la saison, un formulaire de soumission sera mis à disposition sous le login membre sur le site web de Swiss Aquatics. La suite de la communication et le retour d'information sur les dossiers soumis se feront par e-mail. La convention (cette page) avec les signatures est disponible séparément sous forme de PDF signable et peut être soumise par voie électronique ou scannée.

1. ÉLÉMENT 1 : ÉTHIQUE ET VALEURS

Swiss Aquatics est membre de l'organisation faîtière Swiss Olympic et s'engage pour le respect des principes éthiques et du fair-play dans le sport. En tant que fédération nationale, nous vivons le thème des valeurs & de l'éthique et nous respectons les directives de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport (OFSPO). Nos membres (clubs, écoles de natation) sont tenus de respecter le statut éthique et la charte éthique et, en collaboration avec [Swiss Sports Integrity](#), de lutter contre les abus du dopage, les comportements éthiques erronés et les irrégularités et de les dénoncer. La prévention pour éviter les violations dans le domaine de l'éthique et des valeurs devrait être abordée activement et un concept de prévention correspondant devrait être développé.

Limita, le service de prévention de l'exploitation sexuelle, décrit par exemple une prévention efficace de la manière suivante : « La connaissance de ce qu'est un comportement éthiquement douteux et de ce qu'il signifie pour toutes les personnes concernées constitue la base de tous les efforts de prévention. Lorsque, dans une organisation, les acteur·rice·s de différents domaines d'action clarifient leurs responsabilités et leurs possibilités d'action, définissent des normes de comportement et fixent des procédures en cas de soupçon ou de crise, des piliers importants de la prévention sont posés. Pour qu'une culture du dialogue puisse s'établir dans une organisation, la prévention doit être adaptée aux spécificités de chaque organisation et être solidement ancrée au niveau des processus et des structures».

Le centre PR joue un rôle central dans la prévention, l'intervention et la promotion des principes éthiques dans le sport de la natation suisse. A titre préventif, les centres PR s'engagent à respecter le statut éthique ainsi que la charte éthique de Swiss Olympic. Dans le cadre des entraînements des centres PR, les principes éthiques doivent être activement transmis, mis en pratique et encouragés. Parallèlement, il est important de reconnaître à temps les éventuels signes d'alerte et de les adresser de manière ciblée. Ces critères garantissent que les standards fixés dans le domaine de l'éthique et de l'intégrité sont vécus et développés dans le fonctionnement quotidien du centre PR et dans l'ensemble de la communauté de la natation suisse.

L'Évaluation éthique de Swiss Olympic, un auto-test en ligne pour les clubs, permet de savoir dans quelle mesure la charte éthique est mise en œuvre dans le centre PR. Le test permet d'établir un profil éthique qui montre les défis actuels du club et, en même temps, les possibilités d'action correspondantes.

Au moins un·e représentant·e de chacun des groupes de personnes ci-dessous du centre PR a rempli l'[Évaluation éthique](#) sous forme anonymisée :

- Du niveau de direction du centre
- Athlète (plus de 16 ans)
- Entraîneur·e
- Parents

Les résultats des différentes évaluations éthiques sont ensuite consolidés dans un profil éthique global.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 1 : Profil éthique consolidé à partir des groupes de personnes ci-dessus.

1.1. STATUT ÉTHIQUE ET CHARTE ÉTHIQUE

Le Statut de l'éthique dans le sport suisse se base sur les valeurs olympiques - excellence, amitié, respect - ainsi que sur la Charte d'éthique de Swiss Olympic. Le statut éthique constitue la base juridique uniforme pour le signalement, l'enquête et la sanction de violations de l'éthique et d'irrégularités dans le sport suisse et s'applique à tous les membres directs et indirects de Swiss Olympic (clubs et leurs organes ainsi que membres, collaborateur·ice·s, athlètes, coaches, accompagnateur·ice·s, médecins et fonctionnaires). L'objectif est de garantir ensemble un sport sain, respectueux, loyal et couronné de succès.

Les centres PR ont ancré le statut éthique dans les statuts de leur club. ([Des modèles d'ancrage](#) juridique sont disponibles sur [le site Internet de Swiss Olympic](#)). ATTENTION : révision en cours, nouvelle version en vigueur à partir du 01.01.2025. Cela signifie que les centres PR doivent actualiser leurs liens et documents au plus tard jusqu'au 01.01.2026 (voir mail séparé envoyé aux clubs le 01.10.2024). En outre, ils respectent la Charte d'éthique de Swiss Olympic, qui promeut un sport sain, respectueux et loyal. En conséquence, les principes éthiques doivent également être intégrés dans les documents officiels (statuts, contrats de travail, CG), communiqués aux membres et rendus visibles à l'extérieur.

Le centre PR s'engage à choisir deux des neuf principes de la Charte d'éthique de Swiss Olympic comme points forts et à les intégrer activement dans le quotidien du club. Cette intégration passe par des mesures ciblées dans le cadre de l'entraînement, telles que des exercices, des jeux ou des méthodes spécifiques, qui visent à sensibiliser à ces valeurs et à les ancrer durablement dans le club. Différents outils sont disponibles pour aider à la mise en œuvre des priorités choisies ([outils lien](#)). En outre, les centres PR s'engagent à documenter la mise en œuvre de ces priorités. La documentation complète doit être téléchargée entre le 01.01.2026 et le 01.06.2026 dans le domaine réservé aux membres sur le site Internet. Ces rapports serviront de preuve de la mise en œuvre et nous aideront à garantir que les principes éthiques restent ancrés durablement dans les clubs. Si aucun rapport n'est remis dans le délai indiqué, cela aura des répercussions sur l'attribution du label au centre PR qui suivra.

Vous trouverez [la proposition de mise en œuvre](#), [les directives pour le mandat de mise en œuvre ainsi qu'un modèle de documentation dans l'annexe XY](#).

La [Charte d'éthique](#) de Swiss Olympic :

1. Traiter toutes les personnes de manière égale.
2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social.
3. Renforcer le partage des responsabilités.
4. Respecter pleinement les sportifs au lieu de les surmener
5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement.
6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel.
7. S'opposer au dopage et à la drogue.
8. Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport.
9. S'opposer à toute forme de corruption.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 2a : Statuts du club avec le statut éthique ancré

Annexe 2b : Autres documents officiels du club (comme par exemple le procès-verbal de l'assemblée générale sportive, etc.) et / ou un extrait du site Internet où l'ancrage du statut éthique et l'engagement envers la charte éthique sont clairement visibles.

Annexe 2c : Documentation de la mise en œuvre des deux points forts éthiques thématisés selon [le modèle](#)
(attention autre délai : téléchargement entre 01.01.2026 - 01.06.2026)

1.2. AMBASSADEUR·RICE D'ÉTHIQUE

Le centre PR désigne une personne en tant qu'« ambassadeur·rice de l'éthique ». Cette personne participe, durant la période de validité de la certification, à au moins un module de prévention de Swiss Olympic, J+S ou d'une autre institution spécialisée. Pour les personnes ayant une reconnaissance de moniteur·rice J+S, les modules interdisciplinaires de J+S sont particulièrement adaptés (par ex. « Engagés contre les abus sexuels », « Engagé contre la violence », « Engagés contre les substances addictives », « Promotion des filles et des jeunes femmes dans le sport »). Recommandation de Swiss Aquatics : le module interdisciplinaire « Action préventive ». Ces modules peuvent, sous certaines conditions et en accord avec les organisateurs, être suivis par des personnes sans reconnaissance de moniteur·rice J+S. Une vérification est nécessaire. [Annonce du cours](#)

Ambassadeur·rice d'éthique du centre PR :

Nom : _____ E-mail : _____ Téléphone : _____

Annexe 3 : Confirmations écrites des manifestations/cours suivis (par ex. extrait de la biographie J+S de la BDNS)

1.3. PROGRAMMES SWISS OLYMPIC

1.3.1. «PRÉVENTION & ENVIRONNEMENT»

Swiss Aquatics soutient les programmes dans le domaine [«"Prévention & Environnement»](#) de Swiss Olympic. Swiss Olympic adapte en permanence ces offres aux besoins des fédérations et des clubs.

Les centres PR sont informés en permanence des différents programmes et prennent des mesures préventives.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 4 : Documentation de la mise en œuvre d'au moins une (1) mesure du programme " Prévention & Environnement " de Swiss Olympic. **Modèle XYZ**

1.3.2. PROGRAMME DE PRÉVENTION "COOL AND CLEAN"

En collaboration avec Swiss Olympic, Swiss Aquatics soutient le programme de prévention ["cool and clean"](#), synonyme de sport sain, loyal et couronné de succès. Le programme aide les dirigeants à promouvoir les compétences de vie des jeunes et incite les clubs à concevoir une culture de club favorable à la santé. En effet, L'environnement au sein du club détermine si les jeunes y sont encouragés et soutenus ou s'ils y apprennent des comportements malsains pour leur vie future.

En tant que centre PR, nous adhérons aux engagements de "cool and clean" et participons activement à la campagne de prévention.

1. Je veux atteindre mes objectifs ! (jeunes) / Je veux accéder à l'élite ! (sport de compétition)
2. Je me comporte avec fair-play !
3. Je réussis sans dopage !
4. Je renonce au tabac !
5. Je renonce à l'alcool ! (U16) / Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres ! (16+)
6. Je... ! / Nous... ! (engagement personnel)

MISE EN ŒUVRE, PREUVE ET SOUMISSION :

Les centres PR s'engagent à remplir ce critère non seulement par une reconnaissance formelle, mais aussi par des mesures actives et une communication appropriée aux athlètes et aux entraîneur·e·s. Afin de garantir le respect de ce critère, les centres PR sont tenus de fournir les justificatifs suivants :

1. Documentation des mesures : Un aperçu écrit des mesures de prévention et des formations mises en œuvre dans le cadre du programme. Vous trouverez [ici](#) des suggestions pour les centres PR concernant les objectifs et les mesures possibles.
2. Propre engagement (committments) : une brève description écrite des "committments" individuels que les athlètes et les entraîneur·e·s de tous les groupes de sport de compétition ont définis ensemble.

Sur le site www.coolandclean.ch, on trouve de nombreux exemples de mise en œuvre des différents thèmes.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 5 : Documentation des mesures prises dans le cadre du programme de prévention "cool and clean".

Annexe 6 : Documentation des "committments" de tous les groupes de sport de compétition.

1.4. SWISS SPORT INTEGRITY

Avec [Swiss Sports Integrity](#), le sport suisse dispose depuis 2022 d'un point de contact sécurisé, afin que les infractions au dopage, les manquements à l'éthique et les irrégularités soient détectés le plus rapidement possible et corrigés. L'indépendance de la fondation garantit un traitement confidentiel et un traitement conséquent des signalements.

Les centre PR connaissent le bureau national de déclaration Swiss Sport Integrity et ses compétences. Les membres du centre PR sont informés par écrit chaque année sur Swiss Sport Integrity et les éventuelles formations.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 7 : Information écrite aux athlètes, ou aux personnes responsables et aux entraîneur·e·s sous la forme d'une lettre d'information, d'e-mails, d'une lettre d'information, d'un renvoi au site Internet ou d'un autre moyen similaire.

1.5. ATELIER SUR L'ÉTHIQUE ET LES VALEURS

Swiss Aquatics propose à toutes les centres PR un atelier obligatoire sur un thème d'éthique ou de valeurs. Les ambassadeurs de l'éthique des centres PR participent à l'atelier de Swiss Aquatics et élaborent / mettent en œuvre les tâches de suivi.

Oui, nous remplissons ce critère.

1.6. BONNE GOUVERNANCE

Un facteur clé pour la gestion efficace et responsable d'un centre PR est la bonne gouvernance. Ce principe fait référence à l'application de bonnes pratiques en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité et de participation au sein de l'organisation.

- Transparence : les processus décisionnels sont ouverts et compréhensibles, et les informations importantes sont accessibles.
- Intégrité : toutes les personnes concernées respectent les règles et les directives établies et s'acquittent de leurs tâches avec honnêteté et diligence.
- Responsabilité : les décideur·euse·s et les personnes qui gèrent les ressources doivent rendre compte de leurs actions. Cela implique des contrôles réguliers et des mécanismes de rapport.
- La participation : Une bonne structure de gouvernance permet d'impliquer tous les acteur·rice·s concernés, de sorte que leurs besoins et intérêts soient pris en compte.

1.6.1. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS

Il est important de vérifier la fiabilité et les qualifications des collaborateur·rice·s afin de garantir l'intégrité de l'organisation. Il est recommandé de procéder à des vérifications systématiques des antécédents afin d'examiner en profondeur toutes les informations pertinentes.

Pour les entraîneur·e·s, il est également recommandé de fournir un extrait spécial du casier judiciaire. Pour les collaborateur·rice·s venant de l'étranger, il convient de fournir un document comparable ou de se renseigner auprès des autorités compétentes.

En outre, il est conseillé de demander des références aux employeur·euse·s précédents lors de nouveaux recrutements, afin de vérifier davantage l'adéquation et les qualifications.

1.6.2. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES SEXES

Une représentation équilibrée des sexes au sein d'un club sportif n'est pas seulement un signe de fair-play et d'égalité, elle contribue aussi largement à la diversité et à la qualité du travail du club. Selon l'[ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique \(RS 415.01, art. 72d\)](#), l'égalité des sexes doit être activement encouragée. Cela crée la base pour que différentes perspectives et expériences soient prises en compte dans les processus de décision. Une composition d'équipe diversifiée favorise les solutions innovantes, améliore la collaboration et contribue à une atmosphère de club plus inclusive. Cela renforce non seulement les objectifs sportifs, mais aussi les objectifs sociaux du club.

Les centres PR s'assurent que la représentation hommes/femmes dans les fonctions occupées est contrôlée par un examen régulier des données du personnel et des postes.

Oui, nous remplissons ce critère.

1.6.3. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Dans la gestion des éventuels conflits d'intérêts au sein du centre PR, la transparence est essentielle pour préserver l'indépendance et l'intégrité des décisions sportives. Toutes les personnes travaillant au sein du centre PR sont tenues de signaler à temps les conflits d'intérêts potentiels, en particulier lorsque des liens personnels, financiers ou professionnels pourraient avoir une influence sur leurs décisions. Dans de tels cas, [le modèle de Swiss Aquatics](#), par exemple, peut être utilisé pour documenter la situation et prendre les mesures appropriées. Celles-ci pourraient par exemple inclure la non-participation à des processus décisionnels pertinents. L'examen régulier de telles situations permet de s'assurer que toutes les personnes concernées agissent de manière responsable et que la confiance dans l'organisation est maintenue.

En tant que centre PR, nous avons défini une procédure pour gérer les éventuels conflits d'intérêts lors de l'attribution de fonctions. Nous garantissons une procédure de sélection transparente et suivons des règles de récusation claires afin d'éviter les constellations problématiques.

Oui, nous remplissons ce critère.

1.6.4. PARTICIPATION

IMPLICATION DES ATHLÈTES

La participation des athlètes est essentielle pour le développement du centre PR. Afin de s'assurer que leurs préoccupations et leurs idées sont prises en compte, des discussions régulières ont lieu entre les personnes impliquées dans le centre PR et les athlètes, au cours desquelles les athlètes ont la possibilité de s'impliquer activement. Cette approche participative renforce non seulement leur coresponsabilité et leur engagement, mais favorise également un environnement positif et confiant dans lequel ils s'identifient aux valeurs et aux objectifs du centre PR.

IMPLICATION DES RESPONSABLES LÉGAUX

Les responsables légaux jouent un rôle important dans la réussite sportive des athlètes. Grâce à des échanges réguliers et à des séances d'information, ils sont informés des développements et des décisions importants au sein du centre de promotion de la relève et ont la possibilité de faire part de leurs perspectives et de leurs suggestions. Ce dialogue permet d'instaurer la confiance et de créer un environnement de soutien pour les athlètes, ce qui a un effet positif sur leur développement sportif et personnel. Pour vous guider, nous vous proposons [Swiss Olympic fournit des conseils utiles aux parents](#).

L'élaboration d'un code de conduite pour les parents contribue en outre à définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun. Ce document définit les tâches, les compétences et les responsabilités des parents et sert de guide. Il garantit que l'implication des parents dans l'environnement sportif est soutenante et constructive, tout en respectant et en encourageant le développement des athlètes.

En tant que centre PR, nous avons élaboré un code de conduite pour les parents qui est remis aux personnes responsables légaux. Le [code de conduite pour les parents de Swiss Aquatics](#) peut servir de référence.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 8 : Code de conduite pour les parents du centre PR

IMPLICATION DES ENTRAINEUR·E·S

Les entraîneur·e·s sont un facteur décisif pour la progression sportive et le bien-être des athlètes. Leur expertise et leur expérience sont indispensables dans les processus de décision des centres PR. Grâce à des réunions régulières et des entretiens de feedback, ils sont activement impliqués dans le développement des plans d'entraînement, des stratégies et des processus organisationnels. Cette collaboration favorise une responsabilité commune pour le succès et soutient une culture sportive professionnelle et respectueuse au sein de la base.

En tant que centre PR, nous veillons à ce que les entraîneurs·e·s puissent faire part de leurs suggestions concernant les conditions et les ressources d'entraînement. Pour ce faire, les responsables du centre PR organisent régulièrement des réunions au cours desquelles ils peuvent exprimer leurs opinions et leurs suggestions.

Oui, nous remplissons ce critère.

2. ÉLÉMÉNT 2 : STRATÉGIE

La définition d'une stratégie est la base du développement durable d'un club. Elle constitue la base contraignante pour les démarches du comité directeur, de ses organes et de ses collaborateurs, ainsi que pour les démarches de leurs membres, dans la mesure où ils-elles sont explicitement mentionné·e·s. Les visions, les valeurs et les missions du club y sont intégrés.

2.1. ANALYSE SWOT ET DOCUMENT STRATÉGIQUE

Pour le bon fonctionnement et le futur développement du centre, il est nécessaire de disposer d'un modèle idéal clair comprenant des visions, des valeurs et des missions. Pour que la mise en œuvre puisse être suivie, il est nécessaire de définir des objectifs à long, moyen et court terme.

Il est essentiel de connaître ses propres forces et les domaines dans lesquels il existe encore du potentiel. L'analyse SWOT est un instrument de planification stratégique permettant de déterminer la situation actuelle et d'élaborer des stratégies :

Forces (Strength):	Faiblesses (Weakness):
Que faisons-nous correctement ? En quoi sommes-nous meilleurs que les autres ? Disposons-nous de ressources uniques ? De quoi pouvons-nous être fiers ? ...	Dans quel domaine sommes-nous faibles ? Qu'est-ce qui est difficile pour nous ? Qu'est-ce qui nous manque au quotidien ? Qu'est-ce que les autres gèrent mieux que nous ? ...
Chances (Opportunities):	Risques (Threats):
Où se situent des possibilités ? Quelles sont les opportunités futures ? Les événements locaux offrent-ils de nouvelles opportunités ? Des changements positifs dans l'environnement ? ...	Quels sont les risques ? Des changements dans l'environnement ? Les points faibles représentent-ils un danger ? Avons-nous des dettes ou des problèmes financiers ? ...

L'analyse SWOT (instructions de Swiss Olympic pour les fédérations, disponibles [ici](#) à titre d'exemple) permet de définir les objectifs stratégiques pour le centre de formation et de les consigner dans un document stratégique. Les stratégies écrites, généralement à l'horizon d'une période olympique, sont également importantes pour la légitimation de la promotion du sport de performance au sein du club. Le document stratégique aide également à lancer un projet correspondant au bon endroit et au bon moment.

La base PdR dispose d'une analyse SWOT actualisée et d'un document stratégique avec des objectifs (à long terme). [Instructions et modèle de Swiss Olympic](#)

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 9 : Analyse SWOT actuelle. + Document stratégique selon les directives de Swiss Olympic

2.2. COMMUNICATION AVEC SWISS AQUATICS

Swiss Aquatics veut connaître ses clubs PR et leur offrir le meilleur soutien possible pour la promotion de la relève. Une bonne communication réciproque en fait partie. L'idéal est d'organiser une réunion de soutien à la PR tous les deux ans. Il existe toutefois aussi d'autres instruments et plateformes qui facilitent le dialogue. D'une part, le dialogue avec les entraîneur·e·s régionaux·ales et nationaux·ales doit être recherché par des entretiens au moins trimestriels. Les pages web de Swiss Aquatics contiennent des informations et des documents à télécharger, que le club doit surveiller en permanence. D'autre part, la conférence annuelle de la PR est une plate-forme d'information à laquelle il est obligatoire d'assister.

On attend d'un centre PR qu'il informe activement Swiss Aquatics de tout changement (par ex. de membres du comité, de nouveaux engagements d'entraîneur·e·s, etc.) dans les 20 jours et utilise régulièrement les moyens de communication mentionnés ci-dessus.

Oui, nous remplissons ce critère.

2.3. COMMUNICATION AVEC LES CENTRES PR

En tant que centre PR, nous nous engageons pour une communication ouverte, transparente et amicale avec les autres centres PR. En cas de changement de club d'un·e nageur·euse de la relève, une discussion entre les deux clubs devrait avoir lieu avant le changement. De manière générale, un changement de centre PR ne devrait être envisagé qu'après l'âge de la relève et uniquement si l'athlète bénéficie d'optimisations fondamentales (conditions scolaires/ d'entraînement), respectivement s'il y a une nécessité indispensable.

En tant que centre PR, nous recherchons activement le dialogue avec les autres centres PR.

Oui, nous remplissons ce critère.

3. ÉLÉMENT 3 : STRUCTURE & ORGANISATION

3.1. STRUCTURE DE DIRECTION

Une structure de direction clairement définie est essentielle pour un centre PR. Pour un développement stable et durable du club, il est nécessaire de disposer d'une structure de direction claire et transparente avec des responsabilités clairement définies dans l'esprit de la « Good Governance ».

En tant que centre PR, nous sommes concernés par le thème de la «Good Governance» et disposons d'un organigramme actuel ainsi que de cahiers des charges/descriptions de fonctions pour les trois postes clés (1) président·e (2) responsable des finances et (3) responsable de la discipline sportive.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 10a : Organigramme actuel et liste des noms du comité directeur de l'association.

Annexe 10b : Organigramme actuel des postes clés de la discipline natation au sein du club.

Annexe 10c : Cahier des charges des postes clés des responsables de la natation.

3.2. SUPERVISEUR·EUSE DU CENTRE

Le club désigne une personne comme « superviseur·euse du centre », par exemple le·la coach J+S ou le·la directeur·trice sportif·ve. Le·la superviseur·euse du centre est une personne importante pour la direction sportive du club et pour l'encadrement et le développement du centre. Le·la superviseur·euse du centre est l'interlocuteur·trice entre le club, le canton et Swiss Aquatics. Il·elle peut déléguer des parties de son travail (par ex. tâches administratives).

Superviseur·euse du centre PR :

Nom : _____ E-Mail : _____ Téléphone : _____ Fonction au club : _____

Oui, nous remplissons ce critère.

Au maximum 5 points

Dans l'idéal, le·la superviseur·euse du centre est membre du comité du club.

5 Points

3.3. FORMATION CONTINUE DE COACH J+S

La formation continue des coaches J+S a lieu au séminaire Coach J+S. Au cours du séminaire, les tâches de J+S Coach ainsi que les structures d'entraînement de Jeunesse + Sport et de Swiss Aquatics sont examinées en profondeur. La vie d'un club est de plus en plus complexe et le·la coach J+S doit disposer de compétences toujours plus importantes dans les domaines les plus divers.

Le·la coach J+S du centre PR suit au moins tous les deux ans le module de formation continue pour coaches J+S de Swiss Aquatics.

Nom : E-Mail : Téléphone :

Oui, nous remplissons ce critère.

3.4. FORMATION "CLUB MANAGEMENT"

Du recrutement de membres à l'acquisition de sponsors en passant par les questions juridiques, les membres du comité directeur des clubs sportifs suisses doivent aujourd'hui relever de nombreux défis. Le [cours «Club Management»](#) aide les membres du comité directeur dans cette tâche. Les connaissances spécialisées sont approfondies dans un environnement d'apprentissage inspirant.

Le cours "Club Management" est une offre et une expérience d'apprentissage uniques dans le sport suisse. En fonction des responsabilités ou des domaines, on décide soi-même de la rigueur avec laquelle un thème est traité, ce qui est possible indépendamment du lieu et du temps via l'e-learning. Grâce aux deux journées de présence organisées par Swiss Aquatics, les participant·e·s reçoivent des informations supplémentaires spécifiques à leur sport et l'échange avec d'autres membres du comité directeur de la natation est possible. Vous pouvez vous inscrire [ici](#)

En tant que centre PR, nous connaissons le cours "Club Management", nous informons nos fonctionnaires et nous soutenons leur participation au cours.

Oui, nous remplissons ce critère.

3.5. PARTICIPATION ET ORGANISATION SYSTÈME DE COMPÉTITION

On attend d'un centre PR qu'il participe activement aux compétitions nationales et y participera dans les années à venir. Pour pouvoir se qualifier pour un label, les conditions minimales suivantes sont requises :

- Participation CSE J3, J2, J1 2024-2025
- Participation SYC 2024-2025
- Participation CS 2024-2025
- Participation Cup Kids Ligue 2025

La participation en 2025 avec l'équipe est obligatoire pour la catégorie jeunesse (J2) Team Free ou Combo. Pour la catégorie Junior/Elite, Team Tech est obligatoire, tandis que Team Free ou Acrobatique est facultatif.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 11: Candidatures ou compétitions organisées au cours des deux dernières saisons

3.6. NOMBRE D'ATHLÈTES LICENCIÉ·ES

Les nageur·se·s licencié·e·s sont l'échine de la natation suisse. L'objectif de Swiss Aquatics Artistic Swimming consiste à avoir toujours plus de nageur·se·s qui s'entraînent davantage et commencent plus vite la compétition. Ainsi le pool dans lequel les futur·e·s nageur·se·s de pointe sont recruté·e·s plus tard s'élargit.

En tant que centre PR, nous avons au moins 30 nageur·se·s licencié·e·s dans le domaine de la formation, de la relève et de la transition.

Le nombre de licences renseigne sur le potentiel quantitatif d'un centre. Des points supplémentaires sont attribués si davantage de licences que le critère „MUST“ sont enregistrées dans les domaines de la formation, de la relève et de la transition :

Au maximum 20 points

30 licences MUST

Oui, nous remplissons ce critère.

31-40 licences	5 points
41-50 licences	10 points
51-60 licences	15 points
61-70 licences	20 points

Oui, nous remplissons ce critère WISH □ points

3.7. FORMATION DE JUGES ET INTERVENTION DES JUGES

La formation des juges et des fonctionnaires est essentielle pour la discipline sportive. C'est pourquoi les clubs devraient être encouragés à procéder à leur formation.

On attend d'un centre PE qu'il participe activement à la formation des juges et des fonctionnaires. Pour pouvoir se qualifier pour un label, les conditions minimales suivantes sont requises :

- Participation annuelle obligatoire des juges du centre aux séminaires de juges (formation de base ou formation continue) organisés par Swiss Aquatics Artistic Swimming.
- Nombre minimal de juges qualifié·e·s par centre : six juges actif·ve·s au cours des deux dernières années (dont au moins deux F3/R3 ou supérieur).
- Nombre minimum de Difficulty Controller : 2
- Nombre minimum de juges arbitre par centre de promotion : un·e. En outre, un juge arbitre doit diriger au moins 3 compétitions (dont une nationale).
- Nombre minimum de responsables des résultats par centre de promotion : un·e. En outre, un responsable des résultats doit diriger au moins 3 compétitions (dont une nationale).



Oui, nous remplissons ce critère.

3.7.1. FORMATION DES JUGES

Pour organiser des compétitions, il est absolument nécessaire qu'un centre PR dispose de suffisamment de juges arbitre ou puisse recourir à des juges d'autres clubs. Il devrait également promouvoir lui-même des activités de formation des juges. Pour son propre cadre de juges, il obtient les points suivants, 20 points au maximum (une nomination par personne au maximum) :

Figure Level 2, Routine Level 2	2 points																																				
Figure Level 3, Routine Level 3	3 points																																				
Figure Level 4, Routine Level 4	4 points																																				
Synchronization Technical Controller	2 points																																				
Difficulty Technical Controller	4 points																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Brevet juges</th> <th>Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>8</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>9</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>10</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Points</td></tr> </tbody> </table>		Nom	Brevet juges	Points	1			2			3			4			5			6			7			8			9			10					Points
Nom	Brevet juges	Points																																			
1																																					
2																																					
3																																					
4																																					
5																																					
6																																					
7																																					
8																																					
9																																					
10																																					
		Points																																			

3.8. TRAVAIL DE PROJET

Le travail de projet est un projet à durée limitée qui a un lien avec Artistic Swimming. Par exemple, le club peut créer un nouveau format de compétition nationale, développer une nouvelle forme d'entraînement ou concevoir un format propre au club. En outre, le club peut organiser la Kids Ligue Masterclass. En ce qui concerne la collaboration et la coopération avec SAAS, il est par exemple possible de réviser des tests, de donner un feedback actif, etc. De nouvelles structures peuvent également être créées au sein du club. Le club doit s'engager autour de la discipline sportive et la soutenir activement dans son développement.

Tableau d'attribution des points ; basé sur l'importance et la réalisation, qui seront vérifiés et attribués par la direction sportive.

Total par projet (au maximum 40 points)	
5 points: projet interne	
8 points: projet régional	
10 points Kids Ligue Masterclass	
15 points: collaboration commission SAAS	
30 points: projet national (national team)	

Oui, nous remplissons ce critère WISH

points

Annexe 12 : Documentation du projet

3.9. FINANCES DU CLUB : BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS

Un aperçu du budget de la saison, ainsi qu'un bilan actuel du club permettent à Swiss Aquatics Swimming de vérifier les possibilités financières (les centres PR ont normalement besoin de plus de ressources financières que les autres clubs). Swiss Aquatics Swimming souhaite vérifier si les contributions supplémentaires de la PR peuvent avoir un impact (remarque : selon les dispositions de Swiss Olympic relatives à la PR, les contributions de la partie variable doivent être utilisées pour la rémunération des entraîneur·e·s). Swiss Aquatics ne souhaite pas s'immiscer dans la stratégie financière des clubs.

Au maximum 5 points

Le centre de promotion présente son bilan, son compte de résultats et son budget à Swiss Aquatics Swimming (ces informations sont traitées de manière confidentielle).

5 points

Annexe 13 : Bilan, compte de résultats et budget actuels.

3.10. VIE ASSOCIATIVE

Une vie associative attrayante est la base pour que les nageur·se·s vivent la natation comme quelque chose de positif et qu'ils·elles la pratiquent donc plus longtemps. Cela comprend des activités de club à caractère social telles que des soirées de club, des fêtes, des hommages aux sportif·ve·s, des excursions, etc. Le centre de promotion PR organise des activités de club / date :

Au maximum 10 points, 2 points par activité

1	/	<input type="checkbox"/>
2	/	<input type="checkbox"/>
3	/	<input type="checkbox"/>
4	/	<input type="checkbox"/>
5	/	<input type="checkbox"/>
		points

Pour un club, il est important d'informer et d'être visible. Cela passe par un site Internet mis à jour ainsi que par des informations régulières aux membres (newsletter, bulletin de club, médias sociaux, etc.) et par un panneau d'information du club bien visible et mis à jour à la piscine (mis à jour).

Au maximum 5 points, 1 point par critère

Le centre PR dispose d'un site Internet à jour.	<input type="checkbox"/>
Le centre PR publie un bulletin de club / une newsletter.	<input type="checkbox"/>
Le centre PR entretient activement des canaux de médias sociaux (facebook, instagram, etc)	<input type="checkbox"/>
Panneau d'information du club dans la piscine (mis à jour, bien visible)	<input type="checkbox"/>
Autres canaux d'information :	<input type="checkbox"/>

points

4. ÉLÉMENT 4 : ENTRAÎNEMENT

4.1. LE PARCOURS DE L'ATHLÈTE (FTEM)

Une approche systématique et claire est nécessaire pour assurer le succès national et durable du développement du sport et des athlètes. [FTEM Swiss Aquatics](#) est le concept-cadre de Swiss Aquatics pour le développement du sport et des athlètes. Il couvre quatre disciplines de natation : Artistic Swimming, natation, waterpolo et plongeon. L'objectif de Swiss Aquatics est de motiver le plus grand nombre possible de personnes à pratiquer un sport tout au long de leur vie ou à s'engager dans un sport aquatique.

FTEM Swiss Aquatics est basé sur [FTEM Suisse](#). Celui-ci est développé par Swiss Olympic en étroite collaboration avec les fédérations sportives, l'OFSPO et les cantons depuis 2016. Il sert de référence à tous les acteurs de la promotion du sport suisse et permet de créer de la clarté grâce à un langage commun.

FTEM Suisse qui est la base du sport populaire et du sport de performance poursuit quatre objectifs principaux

1. Améliorer la coordination et la systématique de la promotion du sport
2. Lier les individus au sport toute leur vie
3. Promouvoir les valeurs, les compétences psychosociales et les compétences santé dans et par le sport
4. Augmenter le niveau dans le sport de performance à long terme

L'abréviation FTEM se base sur les quatre domaines clés suivants : « F » pour Foundation (fondement, sport populaire, sport de vie), « T » pour Talent, « E » pour Elite et « M » pour Mastery (élite mondiale). Ceux-ci sont à leur tour divisés en dix phases au total (illustration 1). Elles constituent le cadre d'orientation pour une promotion systématique et réussie du sport populaire (F1 à F3) et illustrent le parcours idéal d'une carrière sportive jusqu'au niveau mondial (F1 à M).

Grâce au FTEM Swiss Aquatics, les sportif·ve·s reçoivent une formation complète et variée dans le domaine clé « Foundation ». A partir de là, ils·elles ont la possibilité d'accéder au sport de performance dans une ou plusieurs disciplines aquatiques. Sinon, ils·elles peuvent rester dans le sport populaire ou y retourner. L'accent est toujours mis sur la pratique d'un sport aquatique, dans la joie et la bonne humeur, tout au long de la vie.

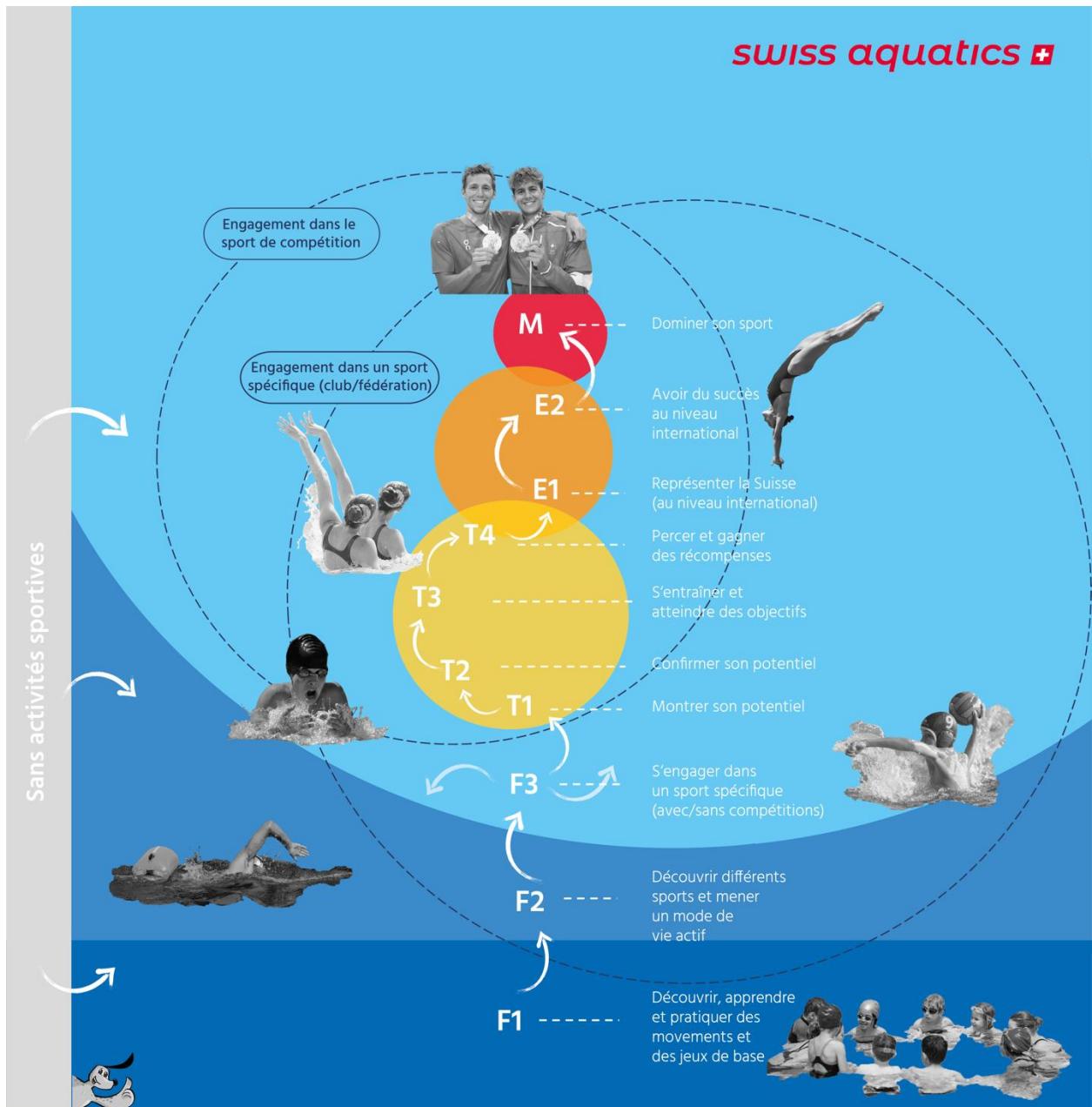


Illustration 1 : Les dix phases du FTEM Swiss Aquatics.

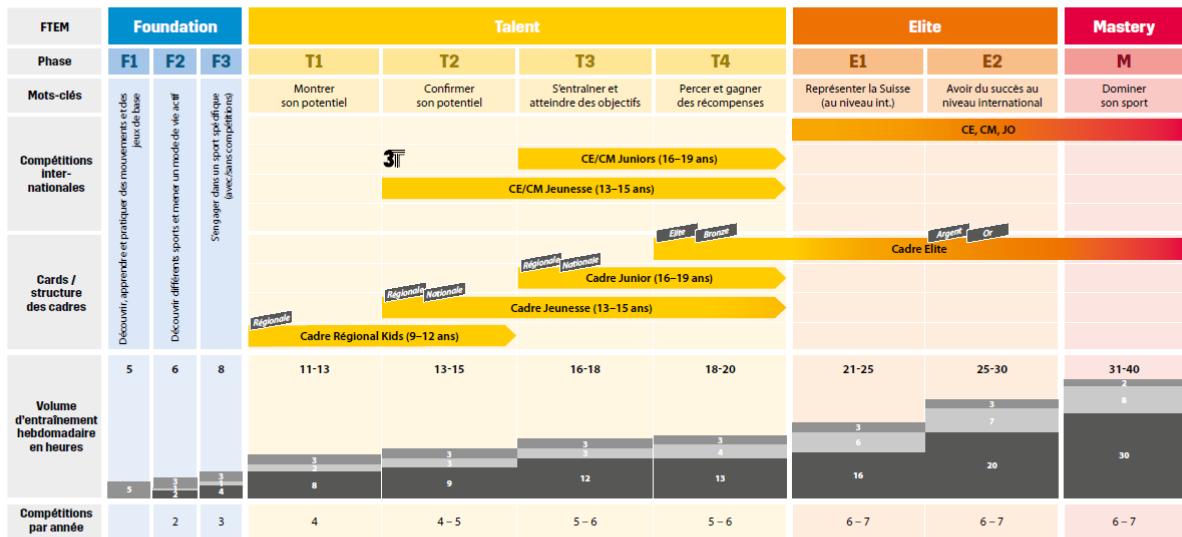
Sur le site web de Swiss Olympic et de Swiss Aquatics, un résumé standardisé du parcours de l'athlète spécifique à la discipline sportive selon la FTEM est disponible sous la forme d'un [poster en ligne](#) avec les informations pertinentes (notamment la structure des cadres/Cards, les compétitions internationales, les volumes d'entraînement, l'école/la formation) (voir illustration 2).

Artistic Swimming

 Swiss Aquatics
 FTEM Fédération

 spirit of sport

Structure du parcours des athlètes dans le sport de performance



■ Spécifique au sport (entraînement & compétitions) ■ Condition physique (force, souplesse, coordination) ■ Autres activités sportives (sport scolaire, activités polysportives, entraînement complémentaire)

Coordination entre l'école/l'apprentissage et le sport de performance (Sec. I et II, école professionnelle comprise)		Notice « Coordination entre l'école/l'apprentissage et le sport de performance »		Cards		Organismes responsables de la PR	
La fédération recommande :		Brochure « Formation professionnelle et sport de performance »		Validité : Talent Cards (R, N) : 01.11.-31.10. Elite Cards (E, B, A, O) : 01.11.-31.10.		Les organismes responsables peuvent être consultés et filtrés par niveau et par canton ici .	
- Souplexe quant à l'octroi d'exemptions au profit de certains entraînements/compétitions (également possible au sein d'une école ordinaire) :		dès T1		Contact au sein de la fédération :			
- Dispenses (également possibles au sein d'une école ordinaire) :		dès T2		Michelle Nydegger, michelle.nydegger@swiss-aquatics.ch Téléphone 031 552 24 00			

© Swiss Olympic Janvier 2024

Illustration 2 : Structures du parcours de l'athlète dans le sport de performance Artistic Swimming

En tant que centre PR, nous connaissons le parcours des athlètes (FTEM) et nous engageons activement pour une activité sportive qui dure tout au long de la vie. Le poster du parcours de l'athlète est affiché sur le tableau d'information dans le local du club ou dans la piscine, et un lien est disponible sur le site web du club.

Oui, nous remplissons ce critère.

4.2. PLAN D'ENTRAÎNEMENT CADRE

Sur la base de la FTEM, un plan d'entraînement cadre (PEC) a été élaboré comme outil d'information complet et clair pour la conception de l'entraînement sur le parcours des athlètes.

Le PEC fournit une orientation de base et montre aux entraîneur·e·s, aux athlètes, aux parents et au centre ainsi qu'à d'autres partenaires quelles sont les tâches et les défis à relever et à quel moment. Cela comprend des informations sur les points essentiels de l'entraînement, les composants de l'entraînement et les objectifs

techniques. En outre, le PEC est intégré dans la structure de la FTEM (4 domaines avec un total de 11 phases). Le PEC est disponible sous forme de brochure et en tant qu'application.

En tant que centre PR, nous connaissons le plan d'entraînement cadre (PEC) de Swiss Aquatics et appliquons les recommandations d'entraînement actuelles dans notre plan d'entraînement pour les groupes de la PR.

Oui, nous remplissons ce critère.

4.2.1. PLAN D'ENTRAÎNEMENT CADRE CENTRE DE PROMOTION

Le centre doit offrir un entraînement de performance conforme aux recommandations du plan d'entraînement cadre national (PEC). Le PEC de Swiss Aquatics Artistic Swimming doit être adapté par le centre aux conditions locales et la mise en pratique doit être concrétisée sur place. Cette mise en pratique doit être documentée dans un PEC de club obligatoire pour tous les groupes d'entraînement.

Le PEC du club doit contenir au moins les points suivants :

- La structure des groupes (p.ex. Kids, Future, Espoirs, Elite, ...)
- Les contenus de formation par degré, à savoir
- Les objectifs et le contenu
 - o Le volume d'entraînement (nombre d'entraînements dans l'eau/à sec, durée, volume approx. en kilomètres, etc.)
 - o Gestion de l'intensité (voir aussi Terminologie de l'entraînement Swiss Aquatics Swimming)
 - o Critères de passage, resp. d'entrée

Une planification est la base du succès sportif. Sans plan, il n'y aura pas de parcours tracé et aucune correction efficace ne pourra être apportée. La qualité de la planification repose sur la compétence des entraîneur·e·s responsables. Le centre s'assure que tout·e·s les entraîneur·e·s engagé·e·s connaissent le PEC du club et que leur entraînement y est aligné en conséquence.

En tant que centre PR, nous disposons d'un plan d'entraînement cadre de club (PEC) qui est basé sur les directives de la fédération. Ce plan de formation est obligatoire pour tous les groupes d'entraînement.

Au début de la saison (jusqu'à fin septembre), un plan d'entraînement annuel détaillant la planification de la saison pour les catégories Jeunesse 3, Jeunesse 2, Juniors-Élite doit être présenté.

Oui, nous remplissons ce critère.

Idéalement, le PEC du club est rédigé dans le langage de la FTEM, c'est-à-dire que la structure des groupes est attribuée aux différentes phases (p. ex. T2 ou T4).

Au maximum 5 points

PEC du club avec phases FTEM

5 points

Annexe 14 : Plan d'entraînement cadre du club actuel (PEC du club).

4.3. ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS

4.3.1. SÉCURITÉ

Durant le cours/l'entraînement, une grande importance doit être accordée à la sécurité et à la prévention d'accidents

FORMATION À LA SÉCURITÉ

Tou·te·s les entraîneur·e·s disposent d'une formation valide en sauvetage aquatique et en BLS/AED (SSS Brevet Plus Pool ou équivalent)

SÉCURITÉ SUR PLACE

Les entraîneur·e·s connaissent les points critiques des piscines (avec ou sans présence d'un·e gardien·ne de piscine). Les emplacements des équipements d'urgence tels que les boutons d'urgence, les téléphones, les dispositifs AED et autres équipements de sauvetage sont également connus des moniteur·trice·s de sports aquatiques et des entraîneur·e·s. Ils·elles peuvent les utiliser en fonction de la situation. Il existe un concept d'urgence pour toutes les piscines dans lesquelles l'enseignement a lieu.

Les moniteur·trice·s et les centres PR connaissent [l'aide-mémoire de J+S Prévention des accidents](#) dans les sports aquatiques.

TAILLE DES GROUPES

La taille des groupes doit être adaptée aux conditions locales et individuelles. Conformément aux [directives de J+S](#), un maximum de 16 athlètes par moniteur·trice peut être inscrit/ comptabilisé. Par 12 athlètes en plus, un·e moniteur·trice supplémentaire est requis.

En tant que centre PR, nous suivons les directives de J+S concernant la taille des groupes .

Oui, nous remplissons ce critère.

4.3.2. ENTRAÎNEMENTS HEBDOMADAIRES

Les centres PR doivent pouvoir proposer plusieurs fois par semaine des entraînements de performance dans l'eau et en dehors de l'eau (sans camp d'entraînement) pour pouvoir être considérés comme des clubs PR. Pour pouvoir se qualifier pour le label, les conditions minimales suivantes sont requises :

Catégorie	Team	Individuel	A sec
J4	6h	0h	2h
J3	8h	2h	4h
J2	12-13h	3h	5h
J1 / Elite	15-17h	4h	6h

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 15 : Liste des entraînements dans l'eau et à sec par équipe (à partir de 6 nageur·se·s)

Annexe 16 : Liste des entraînements individuels dans l'eau et à sec (au-dessous de 5 athlètes)

4.3.3. CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

Les clubs de la PR doivent régulièrement organiser des camps d'entraînement. Pour pouvoir se qualifier pour un label, les conditions minimales suivantes sont requises :

2 camps d'entraînement par équipe (J1/Elite, J2, J3) par saison d'une durée totale de 10 jours.

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 17 : Liste des camps d'entraînement organisés par équipe au cours de la saison 2023/2024 et 2024/2025

4.4. INFRASTRUCTURE

4.4.1. PISCINES

Un club de la PR doit disposer d'une surface d'eau suffisante pour pouvoir couvrir l'offre minimale d'entraînements de la PR. Pour pouvoir se qualifier pour le label, les conditions minimales suivantes sont requises :

6x / semaine (16m x 10m x 1.8m)

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 18 : Liste des piscines fréquentées (adresse et dimensions)

Annexe 19 : Plan d'occupation de la piscine

4.4.2. SALLE DE GYM / GYMNASIE

Un club de la PR doit également disposer d'infrastructures d'entraînement en dehors de l'eau. La disponibilité du lieu d'entraînement est alors obligatoire. Les entraînements doivent avoir lieu dans la salle de gymnastique ou dans le gymnase. Pour pouvoir se qualifier pour le label, les conditions minimales suivantes sont requises :

3x / semaine (min. 1h)

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 20 :Liste des infrastructures fréquentées

4.5. ENTRAÎNEUR·E·S

4.5.1. FORMATION DES ENTRAÎNEUR·E·S

On s'attend à ce que tout·e·s les entraîneur·e·s de groupes PR annoncé·e·s disposent au moins du brevet d'entraîneur·e Bronze de Swiss Aquatics Swimming. Si un·e entraîneur·e ne dispose pas encore de la formation appropriée, un plan de formation contraignant doit être établi. Swiss Aquatics dispose d'un concept de formation qui procure toutes les informations importantes sur les possibilités de formation et de formation continue, l'équipe de formation se fera également un plaisir de vous procurer tout renseignement nécessaire.

Important : L'exigence minimale pour pouvoir déclencher une subvention de Swiss Olympic en tant qu'entraîneur·e professionnel·le est un examen professionnel « entraîneur·e de sport de performance » réussi ou le cursus d'entraîneur·e professionnel·le (CEP) réussi. Cela correspond au Swiss Aquatics Artistic Swimming Entraîneur·e Argent (niveau le plus élevé suivant : Entraîneur·e Or). Ces formations (Entraîneur·e·s Argent et Or) sont proposées par la Formation d'entraîneur·e·s Suisse et aboutissent toujours au certificat professionnel « entraîneur·e de sport de performance avec brevet fédéral » (cursus d'entraîneur·e professionnel·le, CEP) ou « entraîneur·e de sport d'élite avec diplôme fédéral » (cursus d'entraîneur·e diplômé·e, CED). Des informations sur la formation professionnelle peuvent être trouvées sur le site de Swiss Aquatics ou sur le site de la formation des entraîneur·e·s et sur le planificateur de formation.

ENTRAINEUR·E·S BRONZE

Tous les clubs de la PR doivent disposer d'au moins un·e entraîneur·e Bronze sous contrat afin de garantir le professionnalisme des entraînements.

Oui, nous remplissons ce critère.

ENTRAINEUR·E·S ARGENT/OR

Le club dispose d'un-e entraîneur-e professionnel-le engagé-e sous contrat (CEP - au moins entraîneur-e argent).

Au maximum 30 points

Oui, nous remplissons ce critère. 10 points./ entraîneur-e

Annexe 21 : Contrat des entraîneur-e-s bronze et argent/or (est traité de manière confidentielle)

4.5.2. FORMATION CONTINUE DES ENTRAÎNEUR·E·S

On attend des entraîneur·e·s des centres PR qu'ils·elles suivent régulièrement des cours de formation continue de Swiss Aquatics. D'une part, l'échange d'expérience et l'entretien du réseau revêtent d'une grande importance pour les participant·e·s. En plus, la participation à cette formation continue prolonge la validité du brevet d'entraîneur·e respectif et la reconnaissance de moniteur·trice J+S.

On attend des centres PR qu'ils planifient chaque année la formation continue.

ENTRAÎNEUR·E·S A/B NOUVELLEMENT FORMÉ·E·S

En outre, il est important pour les centres PR de motiver leurs propres membres à suivre une formation d'entraîneur·e. C'est pourquoi il est accordé un point supplémentaire par entraîneur·e qui a terminé avec succès le cours d'entraîneur·e A ou B au cours des deux dernières années. Conformément aux exigences de formation J+S, tous les entraîneur·e·s qui souhaitent obtenir une certification d'entraîneur·e B, A ou Bronze sont tenu·e·s de participer aux week-ends d'entraînement avec le Swiss Aquatics Artistic Swimming Kids Team et de rédiger un résumé concis de leurs expériences d'apprentissage. Ce résumé est requis pour l'examen officiel.

Nom Entraîneur·e	Fonction	Engagement en %	Niveau formation	Autres*

Au maximum 20 points (5 points/entraîneur·e)

Oui, nous remplissons ce critère WISH points

4.5.3. RECRUTEMENT D'ENTRAÎNEUR·E·S

Les emplois fixes au-delà du critère « MUST » doivent être récompensés par des points supplémentaires. Il s'agit ici de dresser la liste des entraîneur·e·s salarié·e·s qui travaillent avec des groupes de la PR (pas de directeur·trice·s d'école de natation ou de directeur·trice·s sportif·ve·s, au moins entraîneur·e Bronze ou plan de formation obligatoire (voir ci-dessus)). Total des pourcentages d'emploi de tous les entraîneur·e·s salarié·e·s de la PR disposant d'un contrat de travail selon le CO et dont le salaire est soumis à l'AVS :

Nom entraîneur·e	Fonction	Engagement en-%	Or	Argent	Bronze	Autres*
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total Anstellungs-%:						

* joindre un plan de formation obligatoire jusqu'au niveau d'entraîneur·e Bronze.

4.6. ÉCOLE DE NATATION

Le but principal des écoles de natation est d'enseigner la natation aux enfants et de transmettre les plaisirs de l'eau. L'école de natation sert de pool de talents du club. Plus il y a d'enfants qui fréquentent l'école de natation, plus la probabilité est grande de découvrir des enfants talentueux·euses et de les enthousiasmer pour la natation. L'école de natation joue un rôle central dans le recrutement durable des clubs. De plus une école de natation bien organisée et propre au club est une source de revenus importante pour le club.

La définition « propre au club » signifie :

1. le contenu de la formation/la méthode sont définis par le club,
2. le club dispose d'un accès actif à la détection d'élèves talentueux·euses,
3. les avoirs de l'école de natation sont consolidés dans les comptes annuels/budget du club et/ou l'école de natation subventionne le club de manière substantielle.

Swiss Aquatics dispose de son propre programme de formation pour écoles de natation (« Kids Learn to Swim (KLS) »). En tant que centre PR, nous appliquons la méthodologie et le contenu du programme « Kids Learn to Swim » de Swiss Aquatics dans l'école de natation du club. Cela signifie que du matériel pédagogique approprié est également commandé et utilisé (la quantité commandée devrait correspondre à la taille de l'école de natation).

Oui, nous remplissons ce critère.

De plus, les écoles de natation peuvent se faire certifier par la licence de Swiss Aquatics et ainsi obtenir le label « école de natation avec licence de qualité nationale » pour deux ans (voir aussi Quality Guide). La licence de qualité comporte les critères principaux suivants :

• Haute qualité des cours de natation :

La philosophie de Swiss Aquatics de faire profiter les participant·e·s des enseignements de natation joyeux et ciblés est appliquée dans les cours de natation.

• Excellente formation des professeur·e·s de natation :

Les professeur·e·s de natation sont au moins titulaires d'une formation Swiss Aquatics ou équivalente qui correspond au niveau d'enseignement correspondant.

• Concept de sécurité convainquant :

Tou·te·s les professeur·e·s de natation sont titulaires d'une formation valable de sauvetage aquatique et BLS/AED (Brevet SSS Plus Pool ou équivalent).

La taille et la constellation des groupes sont adaptées à l'infrastructure et au niveau des participant·e·s. Les professeur·e·s de natation connaissent les mesures de premier secours locales.

L'école de natation «propre au club» dispose du label de qualité de Swiss Aquatics.

5 points

4.7. DÉTECTION DE TALENTS ET PISTE

Le projet de détection des talents PISTE de Swiss Olympic a été introduit en 2009 et constitue le critère le plus important pour l'attribution des Swiss Olympic Talent Cards. Outre les critères de performance, l'âge relatif, les tests de performance dans l'eau et à sec, ainsi que l'entourage du·de la nageur·euse (centre) jouent aussi un rôle. Sur la base de ces critères, un classement est établi et les meilleur·e·s athlètes reçoivent la Swiss Olympic Talent Card National ou Régionale.

Les instructions des tests, barèmes et classements se trouvent sur la page d'accueil de Swiss Aquatics Swimming dans le dossier PISTE (sous centres de la relève [PISTE](#)).

La « Swiss Olympic Talent Card » est un instrument important dans le système sportif suisse à laquelle divers partenaires se réfèrent. L'accent est mis sur la promotion commune et optimale de jeunes athlètes talentueux·euses en route vers le sommet. La carte indique aux communes, cantons, écoles et autres partenaires quel·le·s sont les athlètes espoirs qui sont inclu·se·s dans les programmes de soutien des fédérations et qui devront bénéficier d'un soutien spécifique.

En tant que centre PR, nous collaborons activement à la réalisation de PISTE. Nous mettons notamment nos entraîneur·e·s à disposition des tests PISTE le week-end (organisés par région par les responsables des cadres régionaux).

Oui, nous remplissons ce critère MUST.

4.8. PROMOTION DE TALENTS PAR LE PROJET KIDS-TEAM

La participation des centres PR au projet Kids Team est obligatoire, car il joue un rôle décisif dans l'identification et le développement précoce des jeunes talents. En y participant, les centres de promotion s'assurent que les athlètes sont préparé·e·s de manière optimale pour des programmes de talent ultérieurs. Le projet offre également une plate-forme structurée pour le développement des compétences de base en Artistic Swimming et contribue à créer une base solide pour le développement à long terme des athlètes. En participant à ce projet, les centres de formation contribuent activement à la croissance et au succès du pool de talents de l'Artistic Swimming suisse.

Oui, nous remplissons ce critère MUST.

5. ÉLÉMENT 5 : ENVIRONNEMENT

5.1. ENCADREMENT DES ATHLÈTES

Un·e manager de talents (conseiller·ère des athlètes) connaît bien sa discipline sportive et ses meilleur·e·s athlètes. Il·elle soutient les athlètes dans la recherche et la mise en place de solutions optimales en matière de coordination du sport et de la formation/travail, du service militaire, de l'environnement social, etc. conformément au parcours de l'athlète FTEM de Swiss Aquatics et aux solutions proposées par Swiss Olympic. En tant que fin·ne connaisseur·euse de sa discipline sportive, il·elle est pour les athlètes le·le premier·ère interlocuteur·trice pour toutes les questions concernant leur environnement. Il est évident que la collaboration et l'échange avec l'entraîneur·e de l'athlète sont très étroits. Un·e manager de talents est un·e « manager d'environnement » pour l'athlète et décharge ainsi son entraîneur·e. Il est important que les athlètes aient un deuxième point de contact dans le club en plus de leur propre coach. C'est pourquoi le·la coach personnel·le ne peut pas être en même temps manager de talents.

Qui, nous remplissons ce critère.

Pour un·e manager de talents actif (qui conseille au moins 4 athlètes), il y a 5 points.

Manager de talents du centre PR :

Nom : E-Mail : Téléphone :

5 points

Annexe 22 : Liste des athlètes qui ont été soutenu·e·s pendant la saison 2024 et 2025 (nom de l'athlète, forme du soutien).

5.2 PLANIFICATION DE CARRIÈRE – FORMATION ET SPORT

Pour les nageur·euse·s, pratiquer le sport de performance en plus de la formation (école, apprentissage) représente un grand défi. Une planification de carrière soigneuse constitue la base de la coordination de ces deux domaines. Il existe beaucoup de différents exemples individuels de carrières à succès. Les offres de formation favorables au sport de performance diffèrent d'un canton à l'autre.

En tant que centre PR, nous informons les parents et les athlètes sur les offres de formation régionales et nous établissons les contacts nécessaires. Au moins une fois par an, le centre PR organise une réunion d'information pour les athlètes et les parents sur le thème « Planification de carrière ». Groupe cible : Passage de l'école primaire au niveau secondaire I ou du niveau secondaire I au niveau secondaire II et plus tard aux études supérieures.

Nous connaissons également des offres telles que le [Athletes Network](#) et le [Militaire du sport](#), et nous partageons ces informations avec nos membres.

Le centre PR organise une réunion d'information sur le thème « Planification de carrière ».

Date : Lieu : Intervenant·e :

Oui, nous remplissons ce critère.

Annexe 23 : Description du programme et du contenu de la réunion d'information sur la planification de carrière.

Une bonne façon d'aborder et de discuter systématiquement de la planification de carrière avec les athlètes (et les parents) est de l'intégrer dans la convention individuelle des athlètes. Les questions suivantes doivent être abordées : objectifs individuels, plan hebdomadaire et saisonnier personnel, y compris la formation, (examens importants) et les passages.

«La planification de carrière» est intégrée dans les conventions des athlètes.

5 points

Annexe 24 : Exemple d'une convention d'athlète signée, y compris le plan de carrière.

Dans la zone d'influence (= trajet raisonnable entre le lieu de formation et le lieu d'entraînement) du centre PR, il existe des offres de formation favorables au sport pour une coordination optimale du sport et de la formation (Swiss Olympic Partner / Sports School ou accord individuel avec une école publique / privée). Un accord individuel avec une école doit inclure au moins les points suivants : 1) dispenses supplémentaires pour les jours d'absence (camps d'entraînement, compétitions), 2) individualisation de la grille horaire (suppression de leçons) pour une planification optimisée des entraînements et 3) possibilité de reporter les examens.

1 point par offre d'école sportive, max. 5 points.



Nom de l'école	Lieu	Swiss Olympic Sport/Partner School	Ecole publique/privée avec accord ind.*	Niveau scolaire: Secondaire I ou II
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Niveau secondaire II = écoles de maturité gymnasiale, écoles de culture générale et écoles professionnelles.

Offres d'écoles sportives

points

Les athlètes suivant·e·s du centre PR profitent actuellement (saison 2023/2024 et 2024/2025) d'une telle offre de formation favorable au sport ou d'une entreprise formatrice avec un accord individuel pour une coordination optimale du sport et de la formation :

1 points par athlète, max. 5 points.

Nom	Ecole ou entreprise formatrice	Fin prévue	Swiss Olympic Sport/Partner School	Ecole publique/privée avec accord ind.*	Entreprise formatrice avec accord ind.*
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Athlètes profitant d'une offre de formation favorable au sport

points

Oui, nous remplissons ce critère.

* Annexe 25 : Accord(s) individuel(s) avec l'école publique / privée (si pas de Swiss Olympic Sport / Partner School) et/ou l'entreprise formatrice.

5.3. ENCADREMENT MÉDICAL

5.3.1. SOUTIEN MÉDICO-SPORTIF

Il est important que tous les athlètes se soumettent à un examen médico-sportif au moins à l'admission dans une groupe d'entraînement PR et donc dans le sport de performance de la relève. Il faut être en parfaite santé pour pratiquer un sport de performance.

Il est avantageux que ces examens aient lieu dans une Swiss Olympic Medical Base reconnue ou chez un·e médecin de la fédération de Swiss Aquatics. Sport Medicine Switzerland (SEMS) a élaboré des normes ([Standards](#)) afin d'uniformiser la réalisation de l'examen médico-sportif en Suisse. Les documents sont disponibles en allemand, français et italien.

Tout·e sportif·ve de haut niveau devrait, dans son propre intérêt, se faire examiner par un·e médecin du sport au moins une fois par an. Cela permet de déterminer la résistance à l'effort et constitue donc une condition préalable à tout entraînement et à toute compétition.

Oui, nous remplissons ce critère WISH

5 points

5.3.2. MÉDECINE SPORTIVE - SOUTIEN / PRÉVENTION

Les athlètes de la PR bénéficient d'un soutien médico-sportif dans différents domaines :

Au maximum 10 points

- | | |
|--|-----------------------------------|
| Le club collabore avec un·e médecin du sport | <input type="checkbox"/> 3 points |
| Possibilité d'offre de masseur·e/kinésithérapeute pour les athlètes | <input type="checkbox"/> 2 points |
| Encadrement par un·e masseur·e/kinésithérapeute aux compétitions (au moins aux championnats suisses) | <input type="checkbox"/> 2 points |
| Formation en nutrition sportive - Séance d'information organisée par : | |
| Nom | <input type="checkbox"/> 3 points |

5.3.3. SOUTIEN PAR DES PSYCHOLOGUES DU SPORT

L'entraînement mental fait partie de l'entraînement des athlètes au même titre que l'entraînement dans l'eau ou à sec (voir aussi le plan d'entraînement cadre). Une collaboration ciblée avec des psychologues du sport ou des préparateur·trice·s mentaux peut apporter une valeur ajoutée. Sur le site web de la Swiss Association of Sport Psychology, on trouve plus d'informations et on peut chercher des spécialistes.

Des points supplémentaires sont attribués pour une collaboration avec un·e psychologue du sport ou un·e préparateur·trice mental·e reconnu·e, c'est-à-dire qu'il existe un concept correspondant et que des inputs/événements d'information ont lieu régulièrement.

Nom:

Formation:

Au maximum 15 points

* Annexe 26 : Documentation du soutien en psychologie du sport (p. ex. programme input, concept, justificatifs des séances, ...).

5.3.4. ENTRAÎNEMENT DE LA CONDITION PHYSIQUE ET DE LA FORCE

L'entraînement à sec, c'est-à-dire l'entraînement de la condition physique et de la force, est une composante indispensable de l'entraînement des nageur·se·s (voir aussi [le plan d'entraînement cadre](#)) - et a pris de plus en plus d'importance au cours des dernières années. Il convient de recourir de plus en plus au soutien d'expert·e·s en condition physique et en musculation. Ces expert·e·s disposent d'une formation et/ou d'une formation continue dans le domaine de la musculation ou de la condition physique. Par exemple, les spécialisations proposées par la Formation des entraîneur·e·s suisses pour [la condition physique](#) ou [l'entraînement aux haltères](#), les [entraîneurs de la condition physique](#) de la Swiss Academy of Fitness & Sport, les physiothérapeutes, les licences d'entraîneur·e dans les sports de force ou des formations équivalentes. Les entraîneur·se·s de natation ayant suivi une formation complémentaire correspondante peuvent également être engagé·e·s en tant que tels expert·e·s.

Des points supplémentaires sont attribués en cas de collaboration avec un·e expert·e en condition physique ou en musculation.

Au maximum 20 points :

Nom : _____, Formation :

Il existe un programme établi par l'expert·e.

5 points

L'entraînement à sec est dirigé régulièrement (au moins 1x par semaine) par un·e expert·e.

20 points

5.4. RÉSEAUX ET COLLABORATION AVEC LES RÉGIONS

5.4.1. PARTICIPATION DANS LES SECTEURS DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE OU NATIONALE

Les associations régionales peuvent effectuer un travail important, dans le domaine de la relève, notamment dans les domaines des cadres régionaux, ainsi que de la formation des entraîneur·e·s et des juges. C'est pourquoi il est important qu'en plus de la Fédération nationale, les associations régionales puissent compter sur des collaborateur·trice·s et des fonctionnaires compétent·e·s provenant des centres PR. Important : il faut éviter les doubles fonctions aux postes de direction (par ex. président·e de club et membre du CC) et exclure les conflits d'intérêts dans tous les cas.

Collaboration dans des secteurs de la fédération régionale ou nationale en tant que fonctionnaire (seulement 1x mention par personne, fonction durable d'au moins 1 saison) : Exemples : Direction sportive, comité central Swiss Aquatics, comités régionaux, responsables de cadres régionaux + autres commissions/organismes.

Nom :	Ressort Fédération :	Fonction :	Points
			<input type="checkbox"/> XY points
			<input type="checkbox"/> XY points
			<input type="checkbox"/> XY points
			<input type="checkbox"/> XY points
Au maximum 5 points			Total points

5.4.2. TRAVAIL POLITICO-SPORTIF

PRÉSENCE AUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX DE LA FÉDÉRATION

On attend d'un centre PR engagé qu'il participe activement aux événements politico-sportifs importants de la fédération. Les deux événements les plus importants sont l'assemblée régionale des délégué·e·s ainsi que l'assemblée sportive à l'occasion de l'Assemblée des délégué·e·s de Swiss Aquatics. La participation à ces deux événements est très importante et par conséquent un critère obligatoire.

Participation à l'assemblée sportive resp. Assemblée des délégué·e·s (AD) Swiss Aquatics et à l'assemblée régionale des délégué·e·s (AR).

Délégué·e AS/AD saison en cours, resp. de la saison passée; nom:

Délégué·e AR saison en cours, resp. de la saison passée; nom:

Oui, nous remplissons ce critère.

RÉSEAU LOCAL CANTON ET COMMUNE

Pour que le travail avec la relève soit fructueux, un centre PR doit disposer de suffisamment de ressources. Une bonne collaboration avec les instances politiques de la commune et du canton est indispensable. Chaque canton a nommé un chargé de la promotion de la relève (PR) qui soutient les clubs dans leurs efforts pour atteindre le maximum, en tenant compte des particularités cantonales (par ex. soutien financier et matériel du Fonds cantonal du Sport Toto).

On attend d'un centre PR qu'il collabore avec le responsable cantonal PR (par ex. invitations à l'assemblée générale, invitations à une séance de comité, invitations aux séances d'information et compétitions ; au moins 1 rencontre par année).

Nom et adresse e-mail du chargé cantonal PR :

Oui, nous remplissons ce critère.

La collaboration avec le service cantonal des sports et les membres de la commission locale des sports est très importante au niveau local. Les autorités locales sont les partenaires les plus importants particulièrement pour l'organisation de manifestations spéciales (tournois nationaux et internationaux, tournois scolaires) et l'utilisation de l'infrastructure sportive pour l'entraînement normal (répartition de l'eau, gestion de la surface de l'eau).

Nom et adresse e-mail du·de la responsable de la commission sportive locale

Oui, nous remplissons ce critère.

Il est également important de participer activement aux événements politico-sportifs de la commune :

Au maximum 5 points :

Le club s'engage activement à :

5 points

Personne de contact dans la commune :

Annexe 27 : Description de l'objet de politique sportive et / ou copie du procès-verbal de la réunion et /ou copie de l'article de presse.

6. ÉLÉMENT 6 : SUCCÈS

6.1. RÉSULTATS DE CHAMPIONNATS / COMPÉTITIONS

Les résultats d'un club de la PR constituent une part importante de son attestation de réussite. Pour pouvoir se qualifier comme centre PR, il est donc nécessaire de lister les meilleurs résultats de la saison 2024/2025.

Lister les résultats des rangs 1 à 3 lors des championnats nationaux par catégorie et par compétition :

CSE Quali J3, J2 2024-25 / CS 2024-25 / SYC 2024-25 / Finale CSE J1, J2, J3 2024-25 / KLC 2025

Lister les résultats des rangs 1 à 3 lors des championnats régionaux par catégorie et par compétition :

Oui, nous remplissons ce critère.

6.2. APPARTENANCE À UN CADRE RÉGIONAL ET NATIONAL

Dans les clubs de la PR devraient s'entraîner des talents nationaux qui sont membres des équipes nationales. Pour pouvoir se qualifier en tant que centre PR, les conditions minimales suivantes sont requises : au moins un-e nageur·se national·e présélectionné·e en équipe dans chaque catégorie (Kids, Jeunesse et Junior/Elite) en 2024/2025.

Oui, nous remplissons ce critère.

6.3. NOMBRE DE LICENCES

Le club doit également s'engager en faveur du sport populaire. C'est pourquoi ce n'est pas seulement l'appartenance à un cadre qui importe, mais aussi le nombre de licences des **deux** dernières saisons (24/25 et 23/24). Plus le nombre de licences validées est élevé, plus on peut obtenir de points supplémentaires. Le type de licence demandée ne joue aucun rôle. C'est le total de toutes les licences prises par le club qui est pris en compte (licence annuelle, licence Jeunesse, licence Masters). Le calcul des points est le suivant :

Nombre de licences sur deux ans	points
141-180 licences	30 points
101-140 licences	20 points
61-100 licences	10 points

Oui, nous remplissons ce critère WISH points

6.4 NOMBRE DE LICENCES D'ATHLÈTES MASCULINS

Notre objectif est de promouvoir également les athlètes masculins pour répondre aux exigences internationales. C'est pourquoi les garçons doivent également être promus en tant que sportifs de la relève. Le club dispose de nageurs de la relève licenciés.

Oui, nous remplissons ce critère WISH 5 points